

Exemple n°2 de note de droits d'auteur
(Avec TVA)

- Pour les droits versés par une personne non soumise à l'obligation de retenue de TVA si l'auteur ne peut bénéficier de la franchise (si son chiffre d'affaires droits d'auteur supérieur à 42.600€)
- Pour les droits versés par une personne soumise à l'obligation de retenue de TVA à un auteur qui a usé de son droit de renonciation au dispositif de retenue et qui ne peut bénéficier de la franchise (si son chiffre d'affaires droits d'auteur supérieur à 42.600€).

A faire en deux exemplaires l'un pour votre client, l'autre pour votre comptabilité.

Nom Prénom (de l'auteur) Société :
Adresse : Adresse :

Note n°:
(numérotation continue du 1er Janvier au 31 Décembre)
Numéro d'adhérent Agessa :
(pour les adhérents) Date de la note :

Date de livraison :
Note de droits d'auteur selon nos accords
du.....(date du contrat de cession ou de la commande).

Ligne A	Intitulé de l'œuvre et références pour lesquelles des droits sont versés, (éventuellement quantité et prix unitaire) somme brute hors taxes	1000 €
Ligne B	TVA à 10 %	100 €
	TTC (A+B)	1100 €
A déduire		
Ligne C	CSG (2,4% sur 98,25% du brut) non déductible	23,58 €
Ligne D	CSG (5,1% sur 98,25% du brut) déductible	50,11 €
Ligne E	RDS (0,5% sur 98,25% du brut) non déductible	4,91 €
Ligne F	Cotisation Sécurité Sociale maladie 1.05 %	10,50 €
Ligne G	Cotisation Formation professionnelle = 0,35 %	3,50 €
	Total retenues	92,60 €
Ligne H	Montant net à régler à l'auteur Lignes A+B - (C+D+E+F+G)	1.007,40 €
Net fiscal à déclarer : $A + (A \times 0,8 \%) - (D+F+G) = 1.135,89 \text{ €}$		

« Conditions de règlement conformes aux dispositions de l'article L.441-6 du Nouveau Code du commerce : 45 jours fin de mois ou au plus tard 60 jours à compter de la date d'émission de la présente note de droits d'auteur. Tout retard entraînera l'application des dispositions légales concernant les pénalités de retard calculées au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur ».